

Où en est la biodiversité mondiale et comment enrayer son érosion ?

Observations issues d'une lecture de l' "Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques" de l'IPBES

Mots clés associés : [gouvernance mondiale](#), [mondialisation](#) | [nature](#), [milieux](#), [ressources](#), [biodiversité](#) | [agriculture](#), [alimentation](#) | [agriculture](#) | [alimentation](#) | [biodiversité](#) | [conventions internationales](#) | [crise écologique](#) | [IPBES](#) | [Monde](#) | [nature](#) | [sols](#)

Résumé

Sept ans après son lancement officiel, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), parfois surnommée « Giec de la biodiversité », a rendu publique le 6 mai 2019 son **Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques** [1]. Cela faisait près de 15 ans, depuis la publication de l'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Millennium Ecosystem Assessment)* en 2005, qu'une synthèse des connaissances sur l'état mondial de la biodiversité n'avait pas été produite. La gouvernance mondiale de la biodiversité arrive au bout de deux décennies d'engagements très ambitieux pour préserver la biodiversité, pris au niveau de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le rapport de l'IPBES souligne, une nouvelle fois, que les tendances mondiales restent alarmantes ou s'aggravent. Alors que se négocie le futur cadre mondial post-2020 sur la biodiversité, qui devra être adopté fin 2020 à la COP 15 de la CDB à Kunming, en Chine, l'Iddri propose ici d'identifier et de faire ressortir quelques points qui lui paraissent particulièrement marquants dans l'*Évaluation mondiale*, et de pointer ce que ces résultats peuvent indiquer en termes d'action.

IDDR  **Sciences Po**

Auteurs

Laurans Yann

Docteur en économie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, s'est partagé entre recherche (AScA, et IDDRI), cabinets de conseil en environnement (Espelia, Ecowhat) et administration (Agence de l'eau Seine-Normandie).

Son thème de recherche central est le rôle de l'économie dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'environnement, qu'il a appliqué aux politiques de l'eau, des zones humides et du littoral.

Rankovic Aleksandar

Diplômé en sciences et politiques environnementales, titulaire d'une licence en sciences de la vie, d'un master en sciences de l'environnement et d'un doctorat en écologie (Sorbonne Université), ainsi que d'un master en affaires internationales (Sciences Po Paris).

Texte

MESSAGES CLÉS

- Le rapport montre que l'effondrement de la biodiversité terrestre est en premier lieu dû aux changements d'utilisation des sols occasionnés par l'agriculture, en lien, notamment, avec l'augmentation de la consommation de produits animaux. Pour les océans, c'est la pression de la pêche qui est la cause principale de déclin. Cela suggère d'adopter des engagements concernant le système agroalimentaire.

- Les progrès politiques enregistrés concernent surtout l'adoption de textes, dont l'application fait défaut, ce qui plaide pour transférer une partie de l'attention politique vers leur mise en œuvre concrète.
- Une partie de la solution reposera sur les « peuples autochtones et les communautés locales », dont l'Évaluation mondiale démontre l'importance numérique et le rôle majeur dans le maintien de la biodiversité. Cela suggère de concevoir des modes de développement économique et social qui les protègent et s'appuient sur eux.
- Les négociations à venir pour le renouvellement du cadre post-2020 de la CDB pourraient aborder la question d'objectifs ciblant, notamment, l'alimentation et l'agriculture. C'est aussi le cas des négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche, ainsi que les négociations sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

1. Une tendance de fond

Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'accumulation de chiffres inquiétants issus de l'Évaluation mondiale, témoignant notamment de l'extinction accélérée des espèces, avec par exemple l'avertissement concernant une extinction possible de 500 000 à un million d'espèces dans les prochaines décennies.

Il nous paraît en revanche important de noter que l'Évaluation mondiale ne repère pas de tendance positive, à l'échelle globale. Cela indique que le problème de l'érosion de la biodiversité procède d'un processus général, à l'échelle de la planète, et qui n'est pas compensé par les situations où l'on réussit à améliorer le sort d'une espèce (panda géant, condor de Californie, ou encore certaines espèces de baleines). L'Évaluation mondiale permet d'identifier les dynamiques à l'œuvre et ce *Décryptage* a pour objectif de les rendre aussi claires que possible, notamment dans une perspective d'action pour la préservation de la biodiversité.

Les chapitres indiqués en parenthèses sont ceux du document original .

2. Une cause première et mondialisée : Le changement de l'utilisation des sols pour l'agriculture

L'érosion continue de la biodiversité a de nombreuses causes, parmi lesquelles les pollutions, l'urbanisation (qui représente 3 % des surfaces aujourd'hui, mais qui devrait tripler d'ici 2030, cf. chapitre 2, 2.1.4.3), la surexploitation des ressources, notamment illégale, le changement climatique et les invasions d'espèces exotiques. Mais la cause principale, dans la plupart des analyses, et qui figure en haut de la liste des causes dans toutes les régions et tous les habitats, est la modification de l'utilisation de l'espace. Il s'agit soit de modifier la manière dont on utilise le sol et les ressources naturelles (par exemple, une culture plus ou moins intensive qui remplace une prairie humide ou des herbages, une plantation forestière qui remplace une forêt primaire), soit de remplacer un habitat naturel par un habitat radicalement différent (par exemple la forêt par des cultures) (chapitre 2, 2.2.6). Aujourd'hui, plus de la moitié des surfaces terrestres libres de glace est fortement modifiée de cette manière (chapitre 2, 2.1.13.1).

Or le rapport montre que ces changements sont principalement liés à l'agriculture, qui a considérablement progressé en surface et en intensification, et qui poursuit sa progression (chapitre 2, 2.1.5.2.1). Celle-ci représente aujourd'hui un tiers des surfaces de terres émergées. 55 % de la progression de l'agriculture depuis 1980 se sont faits au détriment des forêts « intactes », 28 % au détriment des forêts secondaires (aménagées). En outre, les impacts de sa production intensive sont également soulignés. Par exemple, plus de 50 % des mesures de concentration en insecticides dans le monde dépassent les seuils réglementaires (chapitre 3, 3.4.6.). Depuis les années 1980, l'intensification agricole a doublé sa consommation en eau et en pesticides, triplé celle d'engrais, décuplé la densité en volailles, mais elle n'a pas permis de relâcher la pression sur la consommation de terres (chapitre 2, 2.1.11.2).

Les autres causes sont aussi importantes. Ainsi, la responsabilité du changement climatique est aujourd'hui, principalement, d'aggraver les autres causes (à l'exception des récifs coralliens, sur lesquels il a déjà un impact majeur). De fait, le poids relatif de ces autres causes est variable selon les régions du monde.

Cela témoigne du fait que la « cause structurelle », celle qui devrait faire l'objet de la plus grande attention, est celle du modèle de développement et de production agricole, ou plus exactement des choix entre modèles de développement agricole.

3. Pourquoi cette consommation d'espace ?

Pour expliquer et remonter aux causes profondes de ces constats, le rapport souligne trois causes de fond qui se multiplient entre elles : (1) la croissance démographique ; (2) l'apparition de nouvelles classes moyennes, sorties de la pauvreté par centaines de millions, et qui accèdent à des niveaux de consommation accrus ; (3) la poursuite d'une consommation particulièrement utilisatrice de matières premières par tous. La consommation « non durable », auparavant le fait d'une minorité privilégiée, se généralise et augmente en volume, et cette croissance fait apparaître de plus en plus nettement les limites biophysiques du système agroalimentaire mondialisé. Les pays les plus développés restent, globalement, les premiers consommateurs de matières premières par tête, et leurs importations de matières premières sont en partie responsables de l'érosion de la biodiversité dans les pays en développement. La mondialisation pousse en effet à une homogénéisation parallèle de l'alimentation et de la production agricole, ainsi qu'à la perte de sa spécificité locale. De ce fait, le nombre d'habitants qui consomment plus de produits de l'industrie agroalimentaire à base de viande, de poisson, de lait, d'œufs et de sucres a considérablement augmenté, la consommation par tête ne s'est pas allégée, et c'est ce qui explique en grande partie la pression continue sur l'espace pour l'alimentation (chapitre 2, 2.1.4.4.1. et 2.1.13.).

L'alimentation carnée mobilise un tiers des cultures via les céréales pour l'alimentation des animaux, et au total les trois quarts de l'usage agricole du sol (id., 2.1.11.2.). La pêche industrielle couvre 55 % de l'océan (ibid., 2.1.11.1.). Ces évolutions ont été accélérées du fait de choix économiques, sociaux et techniques.

Par exemple, les fonds en provenance des paradis fiscaux représentent plus des deux tiers du capital étranger investi dans le soja brésilien et l'élevage bovin, et ont financé 70 % de la flotte impliquée dans les pêches illégales ou non réglementées (chapitre 2, 2.1.6.4.3.).

Au final, l'augmentation de la consommation jusqu'à des niveaux très élevés de calories par habitant, et en particulier de la part des produits animaux dans cet apport calorique total, apparaît comme l'explication la plus massive et universelle perte d'habitats, elle-même cause la plus générale de la perte de biodiversité, et la surexploitation des ressources, cause majeure de l'appauvrissement des océans (ibid., 2.1.11.1.).

4. Les progrès notés par l'évaluation mondiale : surtout sur le papier ?

Le chapitre 3 de l'*Évaluation mondiale* évalue dans quelle mesure les pays ont globalement progressé au regard des objectifs que les gouvernements s'étaient donnés pour 2020, en réponse à ces menaces, et dans le cadre des Objectifs d'Aichi, qui recouvrent à la fois des objectifs de moyens (ex. réduire les subventions néfastes à la biodiversité) et de résultats (ex. protection et restauration des forêts). Les indicateurs qui apparaissent à la fois positifs (allant dans le bon sens), et appuyés sur des mesures fiables (indicateurs « significatifs »), indiquent cinq principaux progrès.

- La protection de la biodiversité est améliorée dans les textes : la ratification des protocoles de Nagoya [2] et de Carthagène [3] a progressé, de même que leur transposition dans les législations nationales, l'écriture de « stratégies nationales pour la biodiversité », et surtout l'affectation d'une surface croissante de l'espace en « aires protégées » (l'objectif de conférer un statut de protection à 17 % des terres émergées, et à 10 % de l'océan, est en passe d'être atteint [Objectif d'Aichi N° 11]).
- La sensibilisation des opinions progresse.
- La surface des forêts augmente.
- Les volumes et les surfaces de production « sous label environnemental » croissent, notamment pour le poisson et le bois.
- Le commerce des espèces menacées et protégées diminue.

Pour tous les autres Objectifs d'Aichi, en particulier ceux qui concernent les usages durables de la biodiversité et de l'espace, la suppression des subventions néfastes, l'empreinte écologique de l'activité économique, la pollution et la restauration des écosystèmes, notamment, les indicateurs significatifs sont à la baisse. Par ailleurs, les évolutions positives notées plus haut sont parfois moins prometteuses qu'il n'y paraît : le niveau de protection effectivement mis en œuvre dans les aires protégées est faible (chapitre 3) ; la progression de la surface comptabilisée en forêts n'est pas nécessairement un progrès pour la biodiversité, les forêts naturelles perdues étant surtout remplacées par des plantations (chapitre 2) ; malgré la progression des labels bio, les volumes de pesticides utilisés augmentent dans le monde et la déforestation ne marque pas d'arrêt (chapitre 2), et les labels ne semblent pas, pour l'instant, produire d'effets sur la surpêche ou la déforestation (id., 2.1.7.). Notamment, la mondialisation des marchés de l'agroalimentaire, et la concentration économique, à l'aval des chaînes de valeur, sont identifiées comme des facteurs majeurs de résistance à l'efficacité de ce type de démarches (chapitre 2, 2.1.6.).

Mentionnons cependant qu'une partie des indicateurs et des mesures de progrès « positifs » n'apparaissent pas ici car jugés « non significatifs ».

Cette évaluation de l'atteinte des objectifs donne l'impression que l'essentiel des progrès réalisés se concentre sur ce que l'on pourrait appeler la « protection formelle », soit les textes. Le reste du rapport témoigne du fait que celle-ci est insuffisante pour résister aux pressions, notamment celles générées par l'alimentation mondialisée.

Une interprétation possible de ces constats est que les gouvernements répondent à une pression de l'opinion croissante, en adoptant des textes et des outils de plus en plus ambitieux en principe, mais que ces textes peinent à entrer en vigueur et à être mis en œuvre, dans la mesure où cette application concrète supposerait de remettre en cause les politiques de développement des secteurs économiques telles qu'elles sont aujourd'hui conçues. Il est aussi frappant de constater que les difficultés de la conservation de la biodiversité, dans les espaces protégés notamment, tiennent beaucoup à la non-application du droit : pollutions non contrôlées, trafics illégaux, atteintes aux droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales, etc. Cela plaide pour transférer une partie de l'attention, et des engagements des États, vers la mise en œuvre effective des textes existants, et à ce qui soutient cette application concrète, notamment dans l'aide au développement.

5. Une dimension essentielle : L'habitat des peuples autochtones et des communautés locales

L'importance des peuples autochtones et des communautés locales [4], en lien avec les constats qui précèdent, ressort de manière frappante dans la rédaction du rapport, et ce bien au-delà de l'attention que leur porte généralement l'opinion publique.

L'Évaluation mondiale montre leur importance dans l'équation qu'il faudra résoudre si l'on veut une planète diversifiée et résiliente. Les peuples indigènes représenteraient environ 5 000 groupes, et entre 300 et 370 millions de personnes. Les communautés locales représentent des populations encore plus nombreuses et diverses, l'ensemble pouvant représenter jusqu'à 1,5 milliard de personnes, soit jusqu'à 20 % de la population mondiale (chapitre 2, 2.1.4.4.2.). Or leurs pratiques de chasse, culture, élevage et pêche sont généralement favorables à la préservation de la biodiversité, voire en sont les garantes (id.) ; elles pratiquent souvent des formes d'agroécologie, de gestion durable des forêts ou de sélection des variétés traditionnelles pour protéger les sols (chapitre 2, 2.1.5.1.). Symétriquement, une grande partie des problèmes des régions pauvres viendrait de la perturbation des stratégies ancestrales d'adaptation. Or, du fait de la perte de leurs habitats, et des politiques conduisant à leur normalisation (sédentarisation, etc.), ces peuples et communautés sont en déclin, et cela participe à celui de la biodiversité (chapitre 2, 2.1.5.1., et chapitre 4, 4.1.4.). Il nous semble alors, à la lecture de ce rapport, qu'une question centrale à résoudre est celle de leur préservation, de leur soutien, et donc des formes de développement économique et social à inventer qui à la fois préserveraient leurs spécificités et leur permettraient d'atteindre les indices de développement humain qui leur paraissent désirables. Aujourd'hui, ces questions sont surtout traitées à travers le prisme de la rémunération des découvertes biologiques que la cosmétique ou la pharmacie feraient dans les écosystèmes que ces peuples et communautés préservent [5].

Il nous semble que l'enjeu est bien plus vaste et devrait interroger les politiques de développement et de coopération de manière plus profonde, dans l'objectif de préserver une diversité reliant humains et non-humains.

6. Et Après ? Négociations et processus politiques

— Dans la négociation de l'accord qui devrait renouveler les objectifs et les engagements des États parties à la CDB après 2020 : on a montré ici que le futur cadre international devrait, pour agir sur les causes profondes de l'effondrement de la biodiversité, trouver des moyens d'influencer les modèles agroalimentaires, ainsi que les autres facteurs clés de pression issus du développement économique. Cela pourrait plaider, notamment, pour des objectifs spécifiques concernant l'alimentation, et notamment la consommation de viande, et les politiques qui l'influencent. De même pour l'agriculture, avec des indicateurs adaptés d'une part aux différentes pressions dont les modèles intensifs sont responsables (pesticides, engrais de synthèse, évolution de la surface agricole, etc.), d'autre part aux différentes versions de l'agroécologie. Si des « contributions volontaires » des États-parties à la CBD voient le jour, des engagements ciblés et régionalement adaptés sur ces questions seraient essentiels.

— Parallèlement, cela suggère de donner une importance aux acteurs non-étatiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et de leurs forums de discussion et d'engagements, en lien avec l'Agenda de l'Action, lancé pour épauler le dispositif intergouvernemental de la CBD, mais qui reste à construire. Cependant, pour que les engagements pris ne soient pas superficiels, la précision des engagements, leur suivi et la transparence de leur mise en œuvre seront primordiales [6]. On pourrait imaginer de structurer cette discussion par grandes régions mondiales et/ou en regroupant pays producteurs, exportateurs et acteurs de la filière autour de certaines commodités.

— Des discussions sont en cours à l'OMC concernant les subventions néfastes, pour la pêche en particulier. Les États ont l'occasion, dans ce cadre, de régler une partie du problème via ces négociations sur les subventions néfastes.

— Au-delà de la question de l'accès et du partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, il sera crucial que les politiques de développement, et donc l'aide au développement, prennent la mesure de l'importance cruciale des peuples

autochtones et des communautés locales, conçoivent des trajectoires de développement qui les protègent (notamment sur le plan foncier), leur permettent une amélioration des indices de développement humain adaptée à leurs besoins, et mettent véritablement en oeuvre les principes existants à ce sujet, comme ceux de l'accord d'Escazú [7] en Amérique latine.

— Enfin, toute la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable est clé pour la biodiversité, puisque le rapport souligne le rapport essentiel entre le mode de développement, notamment agroalimentaire, et la biodiversité.

On sait aussi, par exemple, que les actions renforçant les capacités des femmes (éducation, notamment), dans les pays en développement, sont et seront des clés dans la dynamique démographique des régions qui vont connaître les plus fortes croissances dans les décennies à venir.

°°°

Citation : Laurans, Y., Rankovic, A. (2019).

Observations issues d'une lecture de l'Évaluation mondiale de la Biodiversité et des services éco systémiques de l'IPBES. Iddri, Décryptage N°06/19.

°°°

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence NR-10-LABX-01.

°°°

Contact

IDDR **Sciences Po**

— yann.laurans@iddri.org — aleksandar.rankovic@iddri.org —

Institut du Développement Durable et des Relations Internationales — 41, rue du Four — 75006 Paris -- France —

<https://www.iddri.org/fr> — @IDDR_THINKTANK

°°°

Notes

[1] <https://ipbes.net/assessing-knowledge/>

[2] <https://www.cbd.int/abs/doc/protoco...>

[3] <https://www.un.org/french/millenair...>

[4] Il n'en existe pas de définition précise dans les textes juridiques. Ces termes désignent des individus et des communautés qui soit s'auto-définissent comme tels, soit sont membres de communautés locales qui maintiennent une connexion aux lieux et à la nature à travers des modes de vie, des identités culturelles, des institutions et connaissances écologiques.

[5] <http://www.fondationbiodiversite.fr...>

[6] Rankovic, A., Maljean-Dubois, S., Wemaere, M., Laurans, Y. (2019). *Un Agenda de l'action pour la biodiversité : attentes et enjeux à court et moyen termes*, Iddri, Décryptage N°04/19.

[7] Barchiche, D., Hege, E., Napoli, A. (2019). *L'accord d'Escazú : un exemple ambitieux de traité multilatéral en faveur du droit de l'environnement ?* Iddri, Décryptage N°03/19.

Sur Internet

* IPBES : - Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services - <https://ipbes.net/>
